

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	André PAILLAS
	Anne-Marie ANCHEN	à	Suzanne SAGE
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOIBE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean MENE-SAFRANE	à	Michel LAURONCE
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Jacques IDOMÉNÉE, Jean CASABONNE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Dominique QUEHEILLE, Yves TOURAIN, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130924-15-ECO

PARC D'ACTIVITES DU GABARN : RACHAT ET VENTE D'UN TERRAIN

M. BELLOT rappelle que lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2005, la Communauté de Communes avait délibéré pour la vente d'un terrain à la SCI HASTOY en vue de la construction d'un immeuble à usage professionnel sur le Parc d'Activités du Gabarn. L'acte correspondant avait été signé le 21 février 2007.

Depuis, la SCI HASTOY n'a procédé à aucune démarche pour la construction de son local. Or, l'acte de vente stipulait dans la clause « condition particulière » que si la déclaration d'ouverture du chantier n'était pas enregistrée en mairie dans un délai de deux ans à compter de la signature, la vente serait résolue de plein droit.

La société Béarn Précision, représentée par Monsieur Olivier LEZE, qui envisage de transférer son activité de Bidos au Gabarn, souhaite acquérir ce terrain qui est entièrement équipé en termes de réseaux (EDF, pluvial...).

Aussi, nous proposons de racheter cette parcelle à la SCI HASTOY qui a donné son accord ; elle sera ensuite revendue, à la société Béarn Précision au prix initial de 11.44 € HT soit pour 3 218 m², un montant total de 36 813 € HT (43 275 € TTC).

Cette transaction sera confiée à Maître FABRE, notaire qui avait suivi initialement cette affaire.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires, signer les actes correspondants et régler les frais afférents au rachat du terrain à la SCI HASTOY et à sa revente à Béarn Précision

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 24 septembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT